

Chiffres-clés du réseau d'enseignement prioritaire (REP)



Odile Le Roy-Zen Ruffinen
Anne Soussi
Annick Evrard

Novembre 2013

Chiffres-clés du réseau d'enseignement prioritaire (REP)

**Odile Le Roy-Zen Ruffinen
Anne Soussi
Annick Evrard**

Novembre 2013

Remerciements

Nous tenons à remercier M. Bernard Riedweg, directeur du service *projets et coordination transversale*, pour sa collaboration et ses conseils, ainsi que les directeurs des établissements du REP pour leur relecture et leurs remarques.

Avertissement

Pour faciliter la lecture, nous avons opté généralement pour la forme masculine de certains termes, intégrant ainsi aussi bien le genre féminin que masculin.

Compléments d'information :

Odile Le Roy-Zen Ruffinen (coord.)

Tél. +41/0 22 546 71 63

odile.leroy@etat.ge.ch

Anne Soussi

Tél. +41/0 22 546 71 39

anne.soussi@etat.ge.ch

Annick Evrard

Tél. +41/0 22 546 71 46

annick.evrard@etat.ge.ch

Responsable de l'édition :

Narain Jagasia

Tél. +41/0 22 546 71 14

narain.jagasia@etat.ge.ch

Internet :

<http://www.ge.ch/sred>

Diffusion :

Service de la recherche en éducation (SRED)

12, quai du Rhône - 1205 Genève

Tél. +41/0 22 546 71 00

Fax +41/0 22 546 71 02

Document 13.019

Le contenu de ce document n'engage que la responsabilité du Service de la recherche en éducation.

Sommaire

Avant-propos	5
Introduction : Composition du REP	7
Partie A : Profil des élèves	11
Partie B : Situation dans la scolarité	17
Partie C : Compétences des élèves	21
Partie D : Valeur ajoutée des établissements	29

Avant-propos

Le réseau d'enseignement prioritaire (REP) a pour objectif de lutter contre les inégalités des chances face à l'école par la mise en œuvre de mesures et de moyens devant favoriser la réussite scolaire des élèves issus de milieux socialement et économiquement défavorisés.

Dès sa création en 2006 et jusqu'en 2010, ce dispositif a fait l'objet d'études du SRED visant à évaluer son impact. Celles-ci ont mis en évidence des effets positifs sur le plan du fonctionnement et du climat des établissements concernés. Ainsi, la présence d'un éducateur ou d'une éducatrice s'avère particulièrement bénéfique dans le domaine des relations entre les parents et l'école aussi bien que dans celui de la gestion des tensions et des situations conflictuelles entre élèves.

Ces études ont aussi montré des résultats plus modestes et différenciés selon les établissements en ce qui concerne les acquis scolaires des élèves au cours des cinq premières années de fonctionnement du REP. Ceci interroge tant les acteurs fortement investis dans les établissements que tous les milieux concernés par la lutte contre les inégalités.

C'est pourquoi il a été décidé que le SRED devait poursuivre les investigations et les observations relatives au REP, d'une part en réalisant de nouvelles études autour du fonctionnement des établissements, des équipes enseignantes et au sujet des acquis des élèves, d'autre part en produisant périodiquement des indicateurs permettant de suivre l'évolution du profil des élèves du REP, de leur situation dans la scolarité et de leurs compétences.

Ce document *Chiffres-clés du réseau d'enseignement prioritaire* est la première édition de ces indicateurs. Photographies ponctuelles, qui peuvent varier en fonction des arrivées/départs et des effectifs d'élèves, certaines informations peuvent parfois susciter des questions. A différents endroits de la publication, le lecteur est ainsi mis en garde sur les risques de généralisation abusive.

Relevons également qu'en 2012-2013, une partie des élèves du REP n'a pas bénéficié des mesures du dispositif durant l'ensemble de la scolarité, soit parce que l'établissement est entré tardivement dans le dispositif, soit parce que les élèves sont arrivés à Genève en cours de scolarité.

Ce recueil ne permet pas à lui seul de mesurer la qualité et les apports du REP. Il constitue néanmoins un outil de connaissance synthétique, basé sur des données objectives, ayant pour fonction de renseigner la collectivité et d'alimenter le débat public. En complément de travaux de recherche plus approfondis, il contribue ainsi à une évaluation essentielle et transparente du REP et notamment des moyens mis au service de l'égalité des chances.

Dominique Gros

Directeur adjoint

Introduction

Composition du REP

Composition du REP

A la rentrée 2012-13, le réseau d'enseignement prioritaire (REP) comptait 17 établissements de l'enseignement primaire, dans lesquels étaient scolarisés environ 20% des élèves de l'école primaire publique genevoise. Ces établissements sont entrés progressivement dans le dispositif (*voir schéma « Composition du REP selon l'année » ci-contre*).

En 2006, le REP a été mis en place dans le canton de Genève avec un établissement pilote (Tattes/Gros-Chêne à Onex) afin de favoriser l'égalité des chances en matière de réussite scolaire.

De 2007 à 2008, treize établissements sont entrés dans le dispositif : Pâquis-Centre, Cité-Jonction/Plantaporrêts, Allobroges, Europe et Hugo-de-Senger en Ville de Genève ; Palettes/Bachet-de-Pesay à Lancy ; Libellules, Balxert/Châtelaine, Le Lignon et Avanchet à Vernier ; Bellavista à Meyrin ; Promenades et Val d'Arve à Carouge. Entre 2009 et 2011, les établissements Livron/Golette à Meyrin, Ranches, Vernier-Place/Poussy et l'école d'Aïre à Vernier, ainsi que Cayla en Ville de Genève, ont rejoint le REP. En 2011, Meyrin-Bellavista est sorti du REP.

Dans les séries chronologiques des sections A et B de cette publication, la composition du REP est celle de l'année N. Par exemple Cayla, entré dans le REP en 2011-12, appartient à la catégorie « hors REP » avant 2011 ; Meyrin-Bellavista se trouve dans la catégorie « REP » jusqu'en 2010, puis dans la catégorie « hors REP » à partir de 2011-12.

Dans les sections C et D, qui s'intéressent aux compétences des élèves, on raisonne en revanche à structure constante du REP (composition du REP 2012-13)¹ et l'on tient compte de la « durée d'exposition aux mesures du REP », c'est-à-dire du nombre d'années durant lesquelles l'établissement a fait partie du réseau².

Deux catégories d'établissements du REP ont donc été constituées :

- ♦ les établissements **REP1** sont ceux qui, entrés avant l'année scolaire 2009-10, avaient bénéficié de cinq à sept années de mesures REP au moment des épreuves cantonales de juin 2013 : Tattes/Gros-Chêne, Pâquis-Centre, Cité-Jonction/Plantaporrêts, Allobroges, Europe, Hugo-de-Senger, Palettes/Bachet-de-Pesay, Libellules, Balxert/Châtelaine, Le Lignon, Avanchet, Bellavista, Promenades et Val d'Arve. A noter que même s'il est sorti du REP en 2011, Meyrin-Bellavista appartient à cette catégorie, compte tenu du fait qu'il est entré parmi les premiers établissements et qu'il a bénéficié de mesures du REP pendant quatre ans ;
- ♦ les établissements **REP2** sont ceux qui, entrés à partir de l'année scolaire 2009-10, avaient bénéficié de deux à quatre années de mesures REP au moment des épreuves cantonales de juin 2013 : Livron/Golette, Aïre, Ranches, Vernier-Place/Poussy et Cayla.

¹ Composition du REP en vigueur depuis la rentrée 2011.


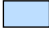
² Les élèves n'ont pas nécessairement bénéficié des mesures REP durant la même période, s'ils sont arrivés dans l'établissement après son entrée en REP, ou s'ils étaient scolarisés dans des degrés non concernés par les mesures.

Composition du REP selon l'année

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Onex Tattes / Onex Gros-Chêne							
Palettes / Bachet-de-Pesay							
Meyrin-Bellavista							
Cité-Jonction / Plantaporrêts							
Pâquis-Centre							
Balexert / Châtelaine ⁽¹⁾		Châtelaine					
Balexert / Bourquin / Châtelaine							
Libellules							
Libellules / Aïre						Libellules Aïre	
Hugo-de-Senger							
Allobroges / Allobroges Square							
Allobroges							
Val d'Arve							
Promenades							
Promenades / Jacques-Dalphin ⁽²⁾						Promenades	
Europe							
Lignon primaire / Lignon élémentaire							
Avanchet-Jura / Avanchet-Salève							
Meyrin-Livron / Meyrin-Golette							
Ranches							
Vernier-Place / Poussy							
Cayla							

⁽¹⁾ En 2007, seule l'école de Châtelaine faisait partie du REP.

⁽²⁾ Seule l'école des Promenades bénéficie des mesures REP.

REP1 
REP2 

Pour entrer dans le REP, un établissement doit accueillir au moins 55% d'élèves dont les parents sont de catégorie socioéconomique modeste ou défavorisée (ouvriers et divers/sans indication), et l'ensemble de l'équipe enseignante doit s'engager pour une durée de 3 ans. Une directive récente³ prévoit que pour les établissements dont la proportion d'élèves issus de milieu modeste ou défavorisé est comprise entre 51% et 54%, d'autres critères peuvent être pris en compte pour déterminer l'entrée ou non en REP.

En contrepartie, les établissements du REP voient leurs ressources augmenter (en améliorant notamment le taux d'encadrement des élèves avec une diminution de deux élèves par poste enseignant). La mise en place d'une action coordonnée des écoles avec les professionnels de l'Office médico-pédagogique (éducateurs, médecins, infirmiers, psychologues, assistants sociaux), les associations locales, les communes, etc. est par ailleurs prévue afin d'améliorer le climat de confiance autour et à l'intérieur de l'école.

³ Directive D.DGEP-06-01 du 27 août 2012.

Composition du REP

Effectifs d'élèves de 1P à 8P HarmoS, selon le type d'établissement, 2008-2012

	2008	2009	2010	2011	2012
REP	5'099	5'580	6'280	6'394	6'292
Hors REP	28'381	27'862	26'923	26'305	26'194
Proportion d'élèves en REP	15%	17%	19%	20%	19%

Source : SRED/nBDS/Etat au 31.12.

Effectifs d'élèves de 8P HarmoS, selon le type d'établissement, 2008-2012

	2008	2009	2010	2011	2012
REP	660	681	759	829	829
Hors REP	3'632	3'492	3'452	3'325	3'337
Proportion d'élèves en REP	15%	16%	18%	20%	20%

Source : SRED/nBDS/Etat au 31.12.

Partie A

Profil des élèves

Profil des élèves : origine sociale et linguistique

Compte tenu des critères pour entrer dans le réseau d'enseignement prioritaire (REP), les établissements du REP se caractérisent par une population de milieu plutôt modeste ou défavorisé et bien souvent allophone.

Les établissements du REP présentent des caractéristiques les différenciant des autres établissements du primaire. Les élèves du REP sont plus souvent issus de milieu modeste ou défavorisé, puisque c'est l'une des conditions pour que l'établissement entre dans le REP. En moyenne en 2012, c'est le cas de 56% des élèves des établissements du REP contre 34% hors du REP, ces proportions restant stables au cours du temps du fait des critères d'entrée/sortie dans le REP (*figure A1*). Le REP n'est toutefois pas un ensemble totalement homogène. Selon l'établissement du REP, 49% à 69% des élèves sont issus de milieu modeste ou défavorisé (*figure A2*). Cette proportion varie de 13% à 52% dans les établissements hors du REP en 2012. Un établissement du REP accueille donc en 2012 un peu moins d'élèves de milieu modeste que deux établissements qui, eux, ne font pas partie du REP. Ceci est dû au fait qu'il s'agit d'une photographie en année donnée, et que la proportion peut varier d'une année à l'autre en fonction des arrivées et départs des élèves. Au cours des trois dernières années, l'établissement affichant en 2012 une proportion de 49% d'élèves issus de milieu modeste ou défavorisé a accueilli jusqu'à 57% d'élèves de milieu modeste. Pour qu'il y ait une certaine stabilité, un établissement ne sort évidemment pas du REP parce que la proportion diminue légèrement une année donnée.

Si l'on s'intéresse à la composition sociale de la population scolaire en prenant en compte l'ensemble des trois catégories socioprofessionnelles (cadres supérieurs et dirigeants, employés et petits indépendants, ouvriers et divers sans indication), les établissements du REP se situent tous dans la zone correspondant à une proportion supérieure à la moyenne cantonale d'enfants issus de milieu modeste ou défavorisé associée à des proportions plus faibles que la moyenne cantonale d'enfants de cadres supérieurs et d'enfants d'employés (*figure A3*). Il est à noter que deux établissements ne faisant pas partie du REP ont une composition sociale très proche de celle d'établissements du REP (*voir zoom p. 12*).

Le milieu social des élèves est, à Genève, fortement lié à la nationalité et à la première langue parlée. Dans l'enseignement public, les élèves ayant une autre langue que le français comme première langue parlée sont plus souvent issus de milieu modeste ou défavorisé comparativement aux élèves francophones. Il n'est donc pas surprenant de trouver dans les établissements du REP une proportion particulièrement importante d'élèves allophones : 59% contre 38% hors du REP en 2012 (*figure A4*). Selon l'établissement du REP, la proportion varie de 43% à 71%, contre 15% à 65% dans les établissements hors du REP (*figure A5*).

Pour comprendre ces résultats

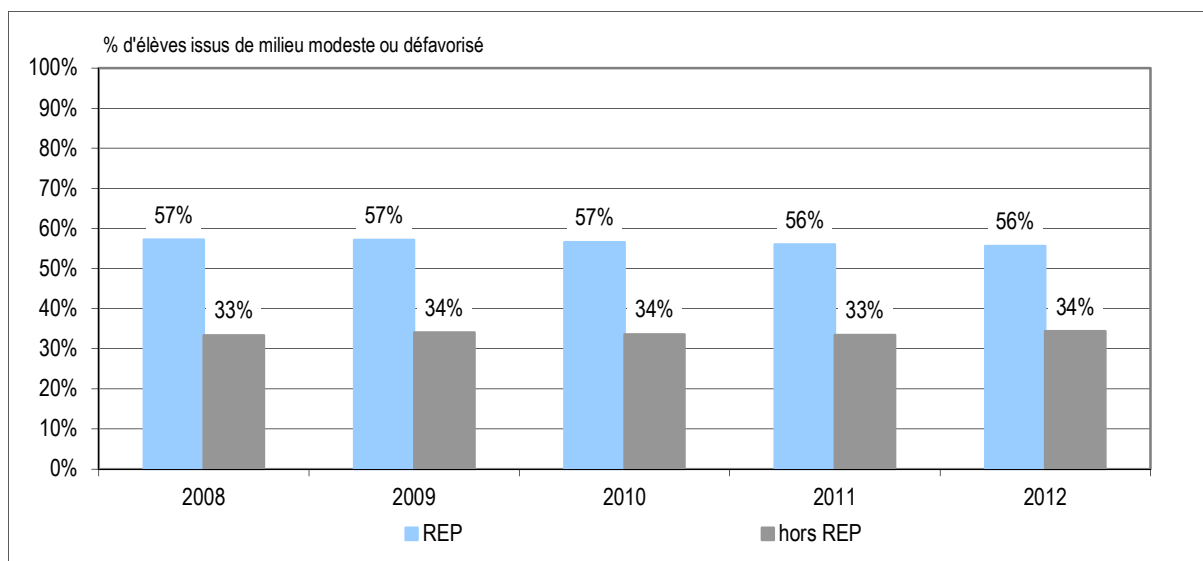
Enfants issus de milieu modeste ou défavorisé : enfants d'ouvriers ou enfants dont la catégorie socioprofessionnelle des parents est codifiée « divers et sans indication », catégorie regroupant notamment des enfants issus de milieux défavorisés et de statut précaire, par exemple parent au chômage, famille monoparentale dont le parent est sans activité professionnelle, requérant-e-s d'asile, réfugié-e-s, enfants vivant dans des milieux institutionnels tels que des foyers, etc.

Élèves allophones : élèves pour lesquels les parents ont déclaré une autre langue que le français sous l'item « langue maternelle (première langue parlée) » lors de l'inscription de l'enfant. Il s'agit souvent de la langue parlée couramment à la maison mais les données récoltées ne permettent pas de déterminer si cette langue est parlée en plus ou à la place du français dans la communication familiale et si l'élève parle couramment d'autres langues. Même si l'élève parle couramment le français, il s'agit vraisemblablement pour lui d'une langue seconde, apprise après une autre langue (voire après plusieurs langues). Cette définition diffère de celle qui est retenue dans les enquêtes PISA où l'on considère la langue parlée le plus souvent à la maison (et non la première langue parlée). Ainsi, dans PISA environ 20% des élèves de 11^e du cycle d'orientation déclarent parler le plus souvent à la maison une autre langue que le français.

REP/hors REP : la composition est celle de l'année N. Par exemple, Cayla, entré dans le REP en 2011-12 appartient à la catégorie « hors REP » avant 2011 ; Meyrin-Bellavista se trouve dans la catégorie « REP » jusqu'en 2010, puis dans la catégorie « hors REP » à partir de 2011.

Certains établissements peuvent connaître des variations de la composition sociale de leur population scolaire, selon les années, en fonction par exemple des déménagements et emménagements, de la construction de nouveaux logements.

Figure A1 Proportion d'élèves de l'enseignement primaire⁽¹⁾ issus de milieu modeste ou défavorisé⁽²⁾, selon le type d'établissement, 2008 à 2012

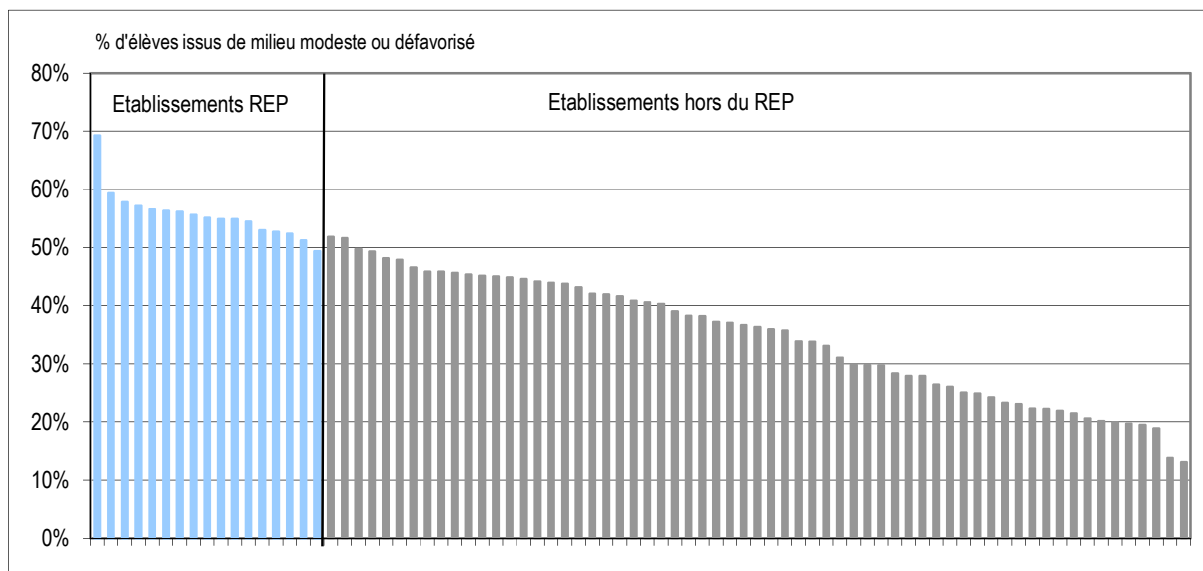


⁽¹⁾ Classes de 1P à 8P HarmoS de l'enseignement primaire ordinaire.

⁽²⁾ Voir « Pour comprendre ces résultats ».

Source : SRED/nBDS/Etat au 31.12.

Figure A2 Proportion d'élèves de l'enseignement primaire⁽¹⁾ issus de milieu modeste ou défavorisé⁽²⁾, selon l'établissement, 2012



⁽¹⁾ Classes de 1P à 8P HarmoS de l'enseignement primaire ordinaire.

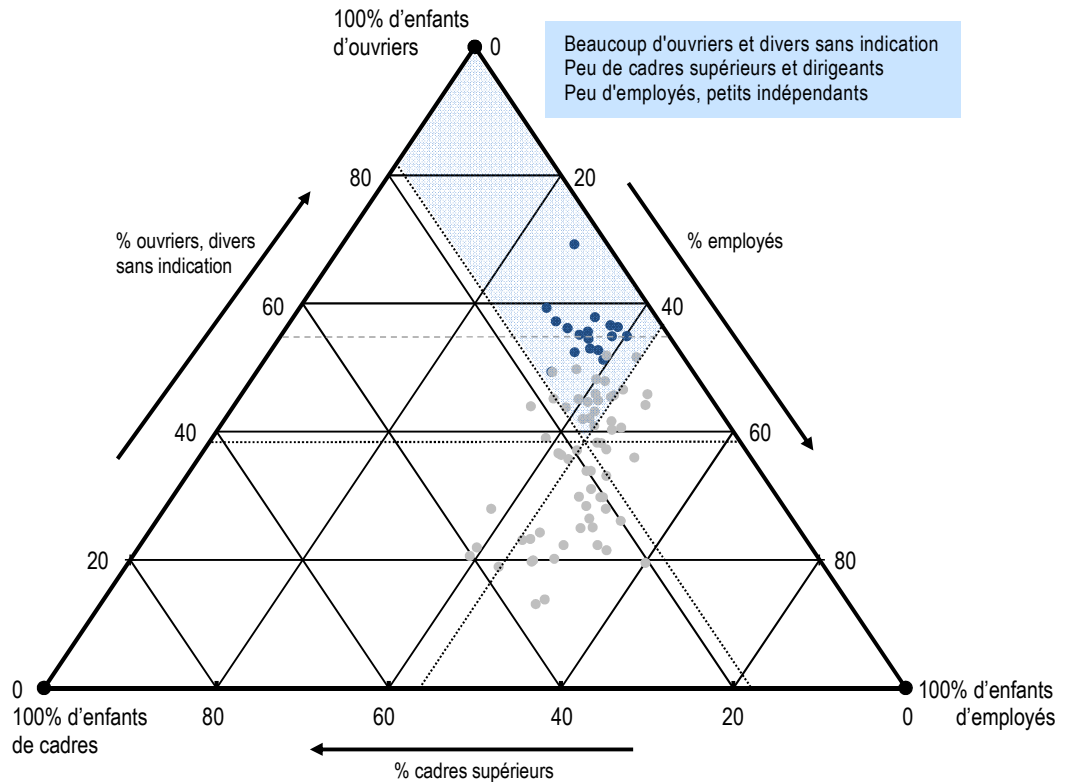
⁽²⁾ Voir « Pour comprendre ces résultats ».

N.B. Au cours des trois dernières années, l'établissement affichant en 2012 une proportion de 49% d'élèves issus de milieu modeste ou défavorisé a accueilli jusqu'à 57% d'élèves de milieu modeste.

Source : SRED/nBDS/Etat au 31.12.

Profil des élèves : origine sociale et linguistique

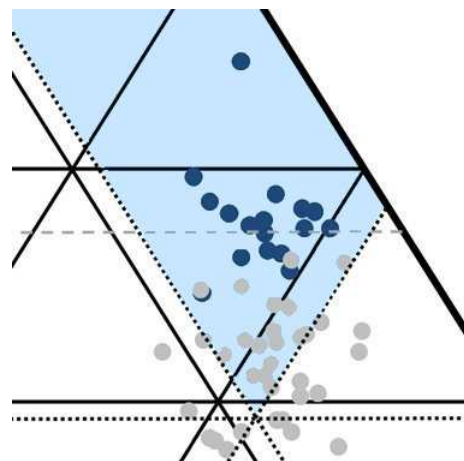
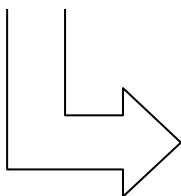
Figure A3 Composition sociale de la population scolaire, selon l'établissement, 2012



Lecture de la figure A3

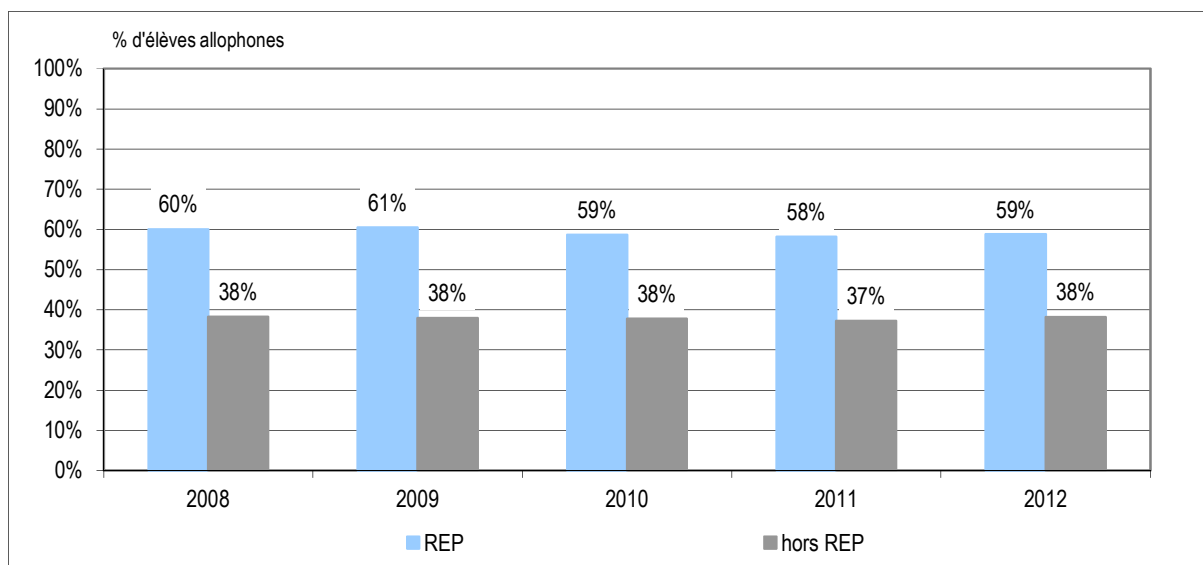
Chaque établissement est caractérisé par un point de coordonnées (α, β, γ) correspondant aux proportions respectives des trois catégories socioprofessionnelles (CSP), leur somme étant égale à 100%. Plus la part d'une CSP donnée est élevée, plus l'établissement est proche du sommet correspondant. A l'inverse plus cette part est faible, plus l'établissement se rapproche du côté opposé. La zone colorée correspond aux établissements ayant plus d'enfants d'ouvriers et divers sans indication que la moyenne cantonale, peu d'enfants de cadres supérieurs et peu d'enfants d'employés.

ZOOM



- Etablissements du REP
- Etablissements hors REP

Figure A4 Proportion d'élèves de l'enseignement primaire⁽¹⁾ allophones⁽²⁾, selon le type d'établissement, 2008 à 2012

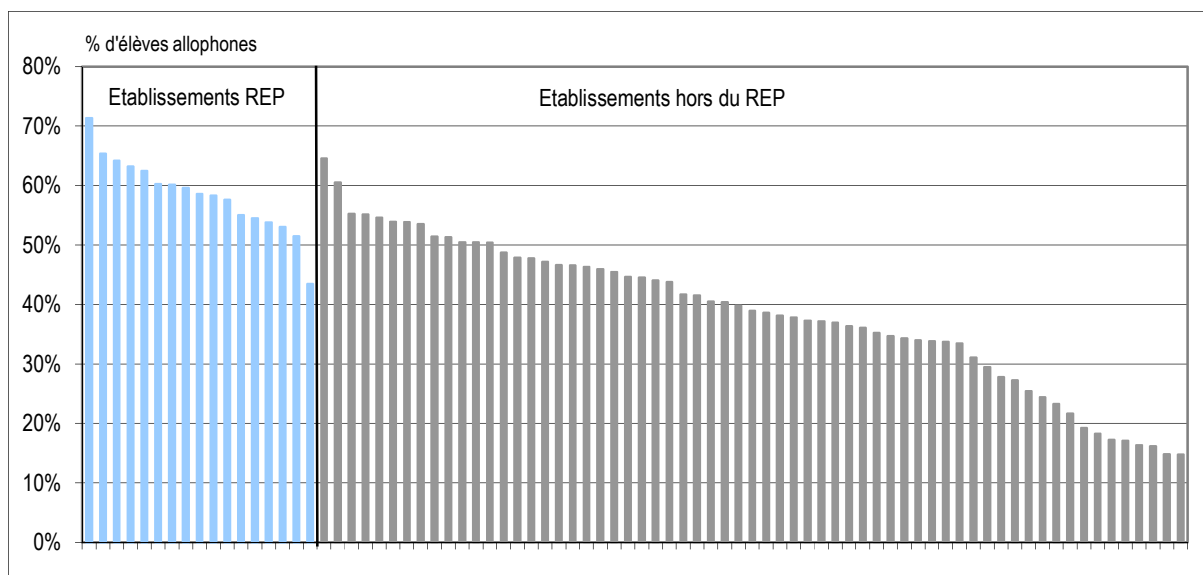


⁽¹⁾ Classes de 1P à 8P HarmoS de l'enseignement primaire ordinaire.

⁽²⁾ Voir « Pour comprendre ces résultats ».

Source : SRED/nBDS/Etat au 31.12.

Figure A5 Proportion d'élèves de l'enseignement primaire⁽¹⁾ allophones⁽²⁾, selon l'établissement, 2012



⁽¹⁾ Classes de 1P à 8P HarmoS de l'enseignement primaire ordinaire.

⁽²⁾ Voir « Pour comprendre ces résultats ».

Source : SRED/nBDS/Etat au 31.12.

Partie B

Situation dans la scolarité

Situation dans la scolarité : redoublement, retard, orientation au cycle d'orientation

Dans certains quartiers, les parcours scolaires sont un peu plus difficiles. On observe en moyenne dans les établissements du REP un peu plus de redoublements et d'élèves en retard dans leur scolarité, mais la situation est très variable d'un établissement à l'autre.

Du fait de leurs caractéristiques socioéconomiques (plus souvent issus de milieu modeste ou défavorisé et allophones), les élèves fréquentant un établissement du REP sont un peu plus nombreux à avoir des parcours scolaires plus difficiles : en moyenne 1,7% des élèves qui étaient scolarisés dans un établissement du REP en 2011 redoublent leur degré en 2012, contre 1,2% dans les autres établissements (*figure B1*).

En 8P HarmoS (8PH), 16% des élèves du REP sont en retard dans leur scolarité en 2012, contre 13% en moyenne dans les autres établissements (*figure B2*). Cette proportion s'élevait à 20% en 2008 contre 13% hors du REP. Faut-il attribuer la baisse de la proportion des élèves en retard observée dans les établissements du REP aux mesures mises en place ? La proportion d'élèves en retard est toutefois très variable d'un établissement à l'autre, reflet de difficultés réelles des élèves mais probablement aussi de pratiques différentes des établissements vis-à-vis du redoublement. On trouve ainsi la même disparité entre les établissements du REP ou hors du REP. Selon l'établissement du REP, et en moyenne sur la période 2010-2012, 7% à 23% des élèves de 8PH sont en retard dans leur scolarité (*figure B3*). Dans les établissements hors du REP, cette proportion varie de 3% à 23%.

Lors de la transition vers le secondaire I, les élèves scolarisés dans un établissement du REP en 8PH en 2011-12 ont été un peu moins nombreux à être orientés dans le regroupement 3 (exigences scolaires les plus élevées) du cycle d'orientation (CO) comparativement aux élèves scolarisés dans un établissement hors du REP (52% contre 66%). Ils vont plus souvent dans le regroupement 2 (31% contre 20%) ou dans le regroupement 1, ce dernier étant le regroupement à faibles exigences scolaires (12% contre 5%) (*figure B4.a*). Même si les normes de passage ont changé et que les transitions ne sont pas tout à fait comparables, il est toutefois intéressant de noter que l'on observait le même écart d'un peu plus de 10 points concernant les passages vers la filière à exigences scolaires les plus élevées de l'ancien CO : 51% des élèves de l'ancienne 6P en REP et 65% hors du REP allaient dans le regroupement A, sachant qu'une partie des élèves allaient en 7^e hétérogène dans l'un des trois CO à « niveaux-options » (*figure B4.b*). En excluant les élèves allant dans les trois CO hétérogènes, ces chiffres s'élevaient à 63% des élèves du REP et 74% hors du REP.

Pour comprendre ces résultats

Élève doubleur : est considéré comme doubleur un élève qui, scolarisé dans l'enseignement public de la 1P à la 8P HarmoS, refait l'année suivante le même degré dans l'enseignement public. Il s'agit des doublages effectifs et non des décisions de fin d'année de l'école. Ainsi, un élève qui quitte l'enseignement public pour refaire le même degré dans l'enseignement privé n'est pas considéré comme doubleur.

Élève en retard : élève dont l'âge en années révolues est supérieur à l'âge théorique du degré fréquenté. La moyenne 2010-2012 par établissement est calculée à structure d'établissement constante (celle de l'année scolaire 2012-13).

Regroupements au cycle d'orientation : depuis la rentrée 2011, les élèves promus de l'enseignement primaire sont répartis dans les différents regroupements de 9^e année en fonction de leurs résultats dans les trois disciplines de passage, à savoir français I (lecture expression), français II (grammaire, orthographe, vocabulaire, conjugaison) et mathématiques.

- Pour le **regroupement 1**, un total minimal de 9,0 est exigé avec chacune des trois notes de passage égale ou supérieure à 3,0.

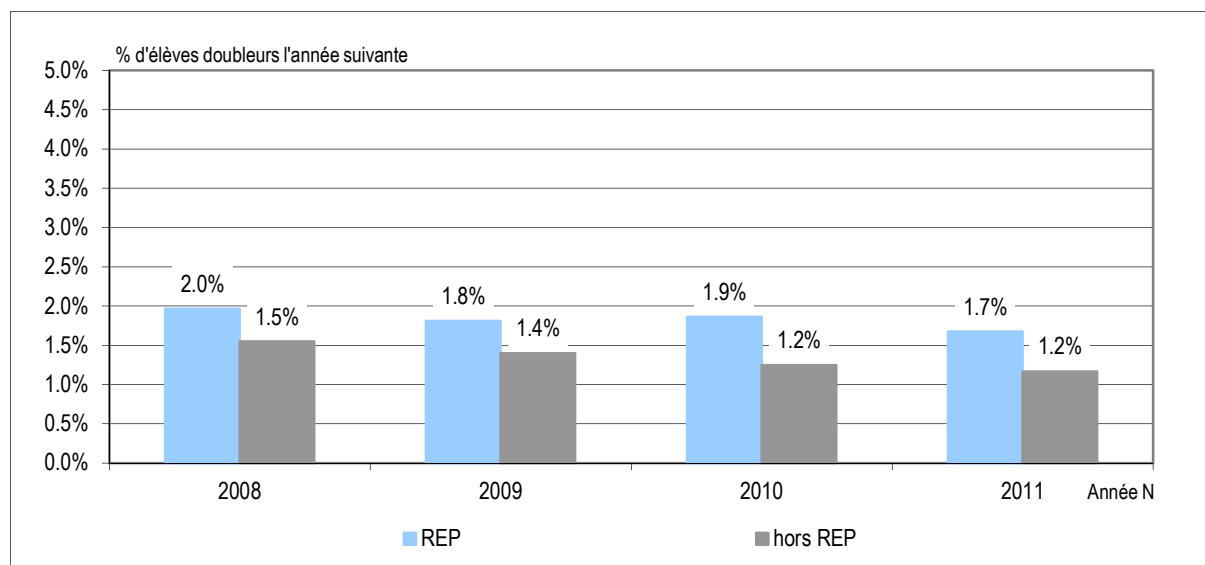
- Pour le **regroupement 2**, un total minimal de 11,5 est exigé avec chacune des trois notes de passage égale ou supérieure à 3,5.

- Pour le **regroupement 3**, un total minimal de 14,0 est exigé avec chacune des trois notes de passage égale ou supérieure à 4,0.

REP / hors REP : la composition est celle de l'année N. Par exemple, Cayla, entré dans le REP en 2011-12, appartient à la catégorie hors REP avant 2011 ; Meyrin-Bellavista se trouve dans la catégorie REP jusqu'en 2010, puis dans la catégorie hors REP à partir de 2011.

Situation dans la scolarité : redoublement, retard, orientation au cycle d'orientation

Figure B1 Proportion d'une volée d'élèves scolarisés en N dans l'enseignement primaire⁽¹⁾ et doublant⁽²⁾ en N+1 leur degré, selon le type d'établissement, 2008 à 2011



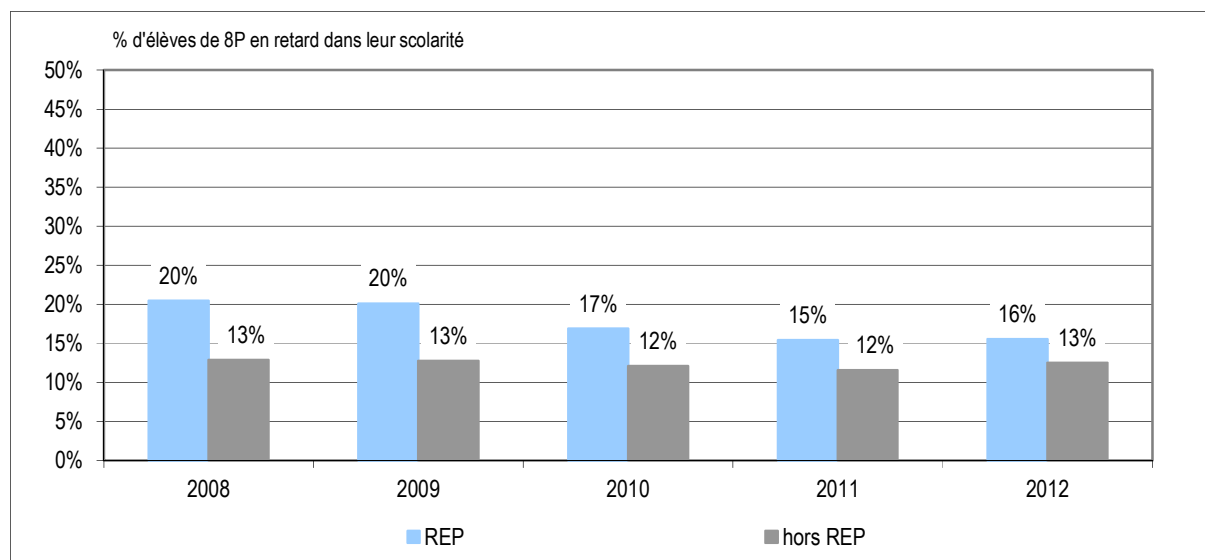
⁽¹⁾ Classes de 1P à 8P HarmoS de l'enseignement primaire ordinaire.

⁽²⁾ Voir « Pour comprendre ces résultats ».

Source : SRED/hBDS/Etat au 31.12.

Lecture de la figure B1 : 2% des élèves qui étaient scolarisés en 2008-2009 dans un établissement du REP ont refait en 2009-10 leur degré dans une école publique (qu'elle fasse ou non partie du REP).

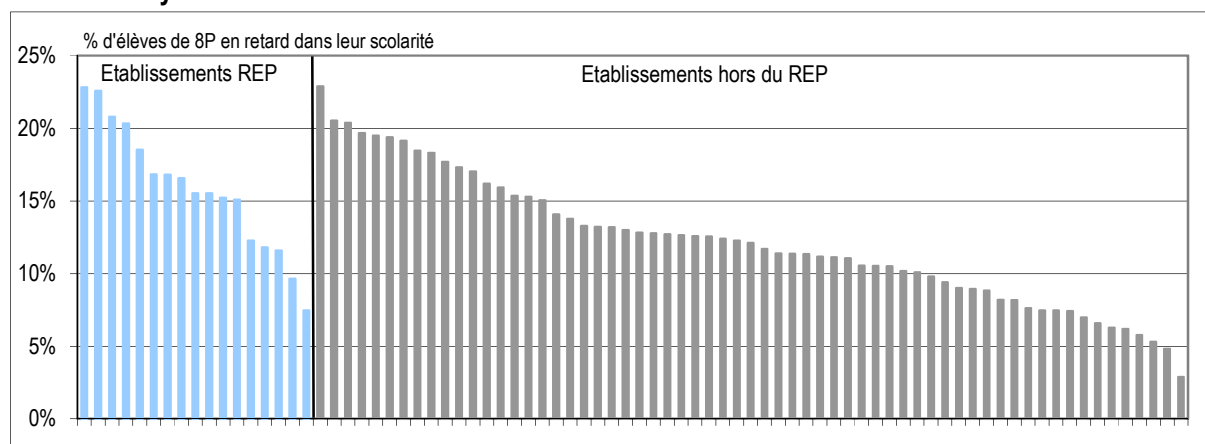
Figure B2 Proportion d'élèves de 8P HarmoS en retard dans la scolarité, selon le type d'établissement, 2008 à 2012



Source : SRED/hBDS/Etat au 31.12.

Situation dans la scolarité : redoublement, retard, orientation au cycle d'orientation

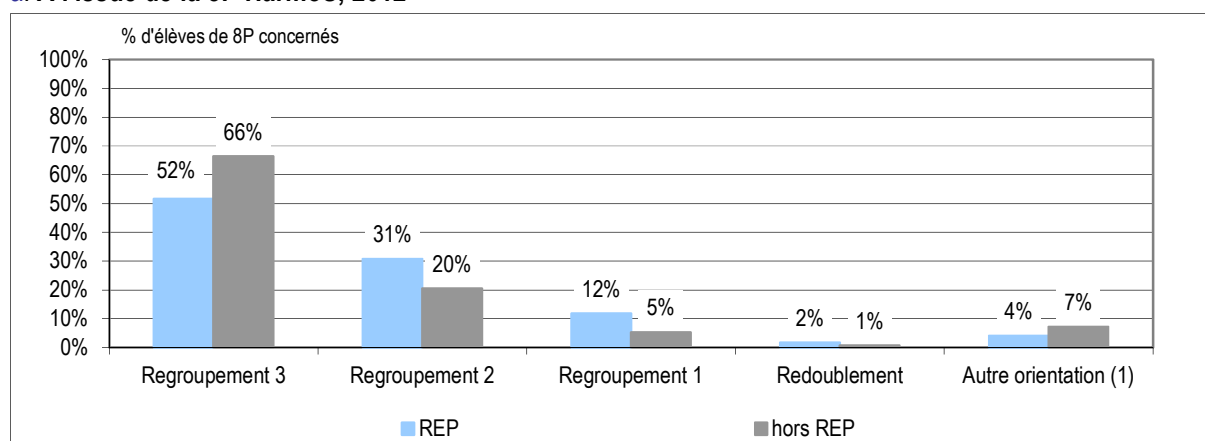
Figure B3 Proportion d'élèves de 8P HarmoS en retard dans la scolarité, selon l'établissement, moyenne 2010-2012



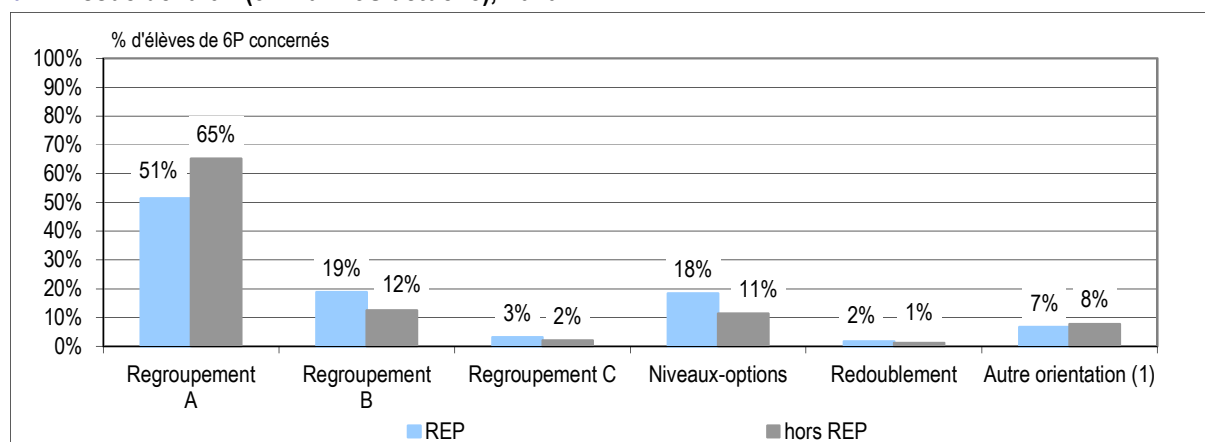
Source : SRED/nBDS/Etat au 31.12.

Figure B4 Orientation des élèves à l'issue de la scolarité primaire, selon le type d'établissement, 2010 et 2012

a. A l'issue de la 8P HarmoS, 2012



b. A l'issue de la 6P (8P HarmoS actuelle), 2010



(1) Orientation vers l'enseignement privé, l'enseignement spécialisé, les classes d'accueil du CO, sortie du système genevois d'enseignement et de formation (SGEF).
 N.B. En excluant les élèves des 3 cycles d'orientation hétérogènes jusqu'en 2010, les chiffres sont les suivants : en 2012, 51% des élèves scolarisés l'année précédente en REP vont en regroupement 3, 31% vont en regroupement 2 et 12% vont en regroupement 1 ; hors REP, les chiffres sont respectivement de 66%, 20% et 3%. En 2010, 63% des élèves scolarisés l'année précédente en REP allaient en regroupement B et 4% en regroupement C ; hors REP, les chiffres sont respectivement de 74%, 14% et 2%.

Source : SRED/nBDS/Etat au 31.12.

Partie C

Compétences des élèves

Compétences des élèves : réussite aux épreuves cantonales

Les élèves des établissements du REP ont en moyenne de moins bons résultats aux épreuves cantonales. Ces différences sont toutefois plus ou moins marquées selon le degré et l'année scolaire.

En 2013, quel que soit le domaine évalué, la proportion d'élèves ayant atteint le seuil de réussite est, en moyenne, supérieure dans les établissements hors du REP à la fin de l'école primaire en 8P HarmoS (8PH), les écarts les plus importants s'observant en compréhension de l'écrit et en mathématiques avec respectivement 11 et 10 points d'écart (*figure C1*). La proportion d'enfants de milieu modeste ou défavorisé, et d'élèves allophones, toutes deux plus importantes dans les établissements du REP, peut certainement expliquer ces différences.

On observe que les écarts de réussite entre les établissements faisant partie du REP (composition 2012-13) et les établissements hors du REP sont plus importants en 8PH qu'en 4PH, deux moments cruciaux de la scolarité primaire. Cela peut s'expliquer en partie à cause du cumul de connaissances à acquérir, mais également par le fait que la plupart des élèves de 8PH scolarisés en REP n'ont pas bénéficié des mesures durant toute leur scolarité primaire.

Les écarts de réussite entre les 17 établissements du REP (composition du REP 2012-13) et les autres établissements sont légèrement plus faibles en 2013 qu'en 2009. Si l'on compare dans le temps les résultats des établissements faisant partie du REP en 2013, on observe en 4PH une diminution de l'écart de réussite en compréhension de l'écrit entre les établissements REP et les autres établissements à structure constante (l'écart REP/hors REP est passé de 8.6% à 2.6% entre 2009 et 2013) et une relative stabilité en mathématiques (écart passé de 5.2% à 4.1%) (*figures C2 et C4*). En 8PH, l'écart REP/hors REP a légèrement baissé en compréhension de l'écrit et en mathématiques en 2013 comparativement à 2009 mais reste relativement élevé (10 points d'écart en compréhension de l'écrit et en mathématiques) (*figures C3 et C4*).

Si l'on considère le REP « à structure variable » (c'est-à-dire en prenant en considération les établissements qui composent le REP à un moment donné et en comparant donc des groupes d'établissements différents au cours du temps), les écarts REP/hors REP suivent la même tendance : une baisse de l'écart en compréhension de l'écrit et une relative stabilité de l'écart en mathématiques (*figures C4a et C4b*).

Tous les établissements n'étant pas entrés dans le REP au même moment, ils n'ont pas tous bénéficié de la même « durée d'exposition » aux mesures du dispositif. Le taux de réussite aux épreuves cantonales 2013 des élèves de 8PH des établissements entrés les premiers dans le REP est pourtant très peu différent de ceux entrés plus tardivement : en compréhension de l'écrit, les établissements appartenant à la catégorie REP1 (c'est-à-dire ceux entrés dans le REP avant 2009) obtiennent un taux de réussite de 81% contre 79% pour les établissements appartenant à la catégorie REP2 (entrés dans le dispositif à partir de 2009) ; en mathématiques les taux de réussite sont respectivement de 68% et 69% (*figures C1 et C3*).

En 4PH, les élèves des établissements de la catégorie REP2 réussissent en revanche mieux en 2013 que leurs camarades des établissements la catégorie REP1 en compréhension de l'écrit (91% de réussite contre 84%) ou en mathématiques (88% contre 85%). On peut s'étonner que les mesures mises en place dans les établissements entrés les premiers dans le REP n'aient pas un impact plus grand sur leurs résultats aux épreuves cantonales. Faut-il attribuer cela au fait qu'il y a de moins en moins de différences concernant la durée d'exposition aux mesures du REP entre les établissements REP1 et REP2, ou encore au fait que les établissements REP2 scolarisent des populations d'élèves en moyenne moins défavorisées que les établissements REP1 ? Il peut également s'agir d'effets de volées (les faibles effectifs d'élèves passant les épreuves cantonales dans les établissements REP2 pouvant donner lieu à des variations des taux de réussite d'une année à l'autre) (*figures C1 et C2*).

Compétences des élèves : réussite aux épreuves cantonales

A la fin de l'école primaire, les résultats des élèves de 8PH aux épreuves cantonales de compréhension de l'écrit et de mathématiques sont, en moyenne, légèrement plus faibles dans les établissements du REP comparativement aux autres établissements. En compréhension de l'écrit, les élèves obtiennent en moyenne en 2013 un score supérieur de 2 points au seuil de réussite (fixé à 13 points par la DGEP sur une échelle de 20 points) dans les établissements du REP, et supérieur de 3 points dans les établissements hors du REP (*figure C5.a*). En mathématiques, les scores moyens sont respectivement de 22 et 24 points pour un seuil de réussite fixé à 20 points sur une échelle de 32 points (*figure C5.b*). Les résultats des élèves scolarisés dans les deux types d'établissements du REP (REP1 et REP2) sont similaires pour la compréhension de l'écrit et les mathématiques.

Dans chaque type d'établissement, l'écart entre les élèves ayant obtenu les meilleurs résultats et les élèves ayant obtenu les résultats les plus faibles est relativement similaire : 10 points d'écart dans les établissements du REP et 9 points dans ceux hors du REP en compréhension de l'écrit. La dispersion des résultats en mathématiques est respectivement de 20 et 18 points dans les établissements REP et hors REP. Les meilleurs élèves obtiennent le même score de 31 points en mathématiques dans les deux types d'établissements.

Pour comprendre ces résultats

Chaque année, tous les élèves de 4P, 6P et 8P HarmoS (4PH, 6PH et 8PH) sont soumis à des épreuves cantonales (EC) en français et en mathématiques, ainsi qu'en allemand pour les 6PH et 8PH. A noter qu'une petite proportion d'élèves (en moyenne autour de 2%) est dispensée des épreuves, notamment quand ils sont arrivés trop récemment dans le système scolaire genevois (moins de 2 ans) et qu'ils ne maîtrisent pas suffisamment bien la langue d'enseignement.

Ces épreuves ont pour fonction principale de vérifier l'atteinte des objectifs du plan d'études par les élèves. Elles participent également à la certification, voire à l'orientation, notamment en fin de 8PH.

Un **seuil de réussite** est fixé a priori sur la base d'une table de spécification des différents objectifs mesurés par les questions et adapté en fonction des prétests des épreuves. Il se situe entre 60 et 70% du nombre de points total de l'épreuve. Il détermine la limite à partir de laquelle les élèves sont censés avoir réussi l'épreuve et correspond à la note 4.

Français I : compréhension de l'écrit, production écrite et parfois compréhension de l'oral.

Français II : grammaire, orthographe, conjugaison et vocabulaire.

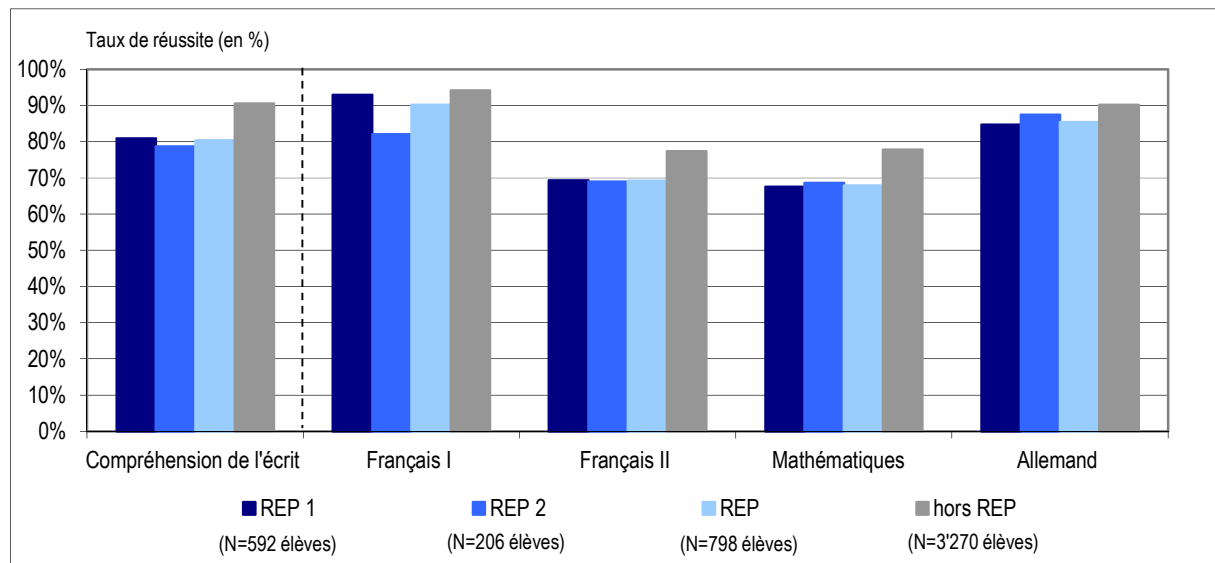
Mathématiques : nombre et espace.

Compréhension de l'écrit : un accent particulier est mis sur la compréhension de l'écrit, qui fait partie du français I, principalement pour deux raisons : 1) la première est que la composition du français I varie selon les années scolaires (il comprend parfois la compréhension de l'oral), ce qui rend plus difficile les comparaisons au cours du temps ; 2) la deuxième raison tient au rôle particulier de la lecture dans les apprentissages scolaires.

REP1 / REP2 / REP / hors REP : le type d'établissement est celui en vigueur à partir de l'année 2011-12, observé à structure constante tout au long de la période 2008-09 à 2012-13, sauf mention contraire (c'est le cas dans la figure C4). Ainsi, Cayla entré dans le REP en 2011-12 appartient à la catégorie REP2 avant 2011. Meyrin-Bellavista est un cas particulier : il fait partie des catégories REP1 et REP même s'il est sorti du REP en 2011, compte tenu du fait qu'il a bénéficié de quatre années de mesures REP entre 2007-08 et 2010-11.

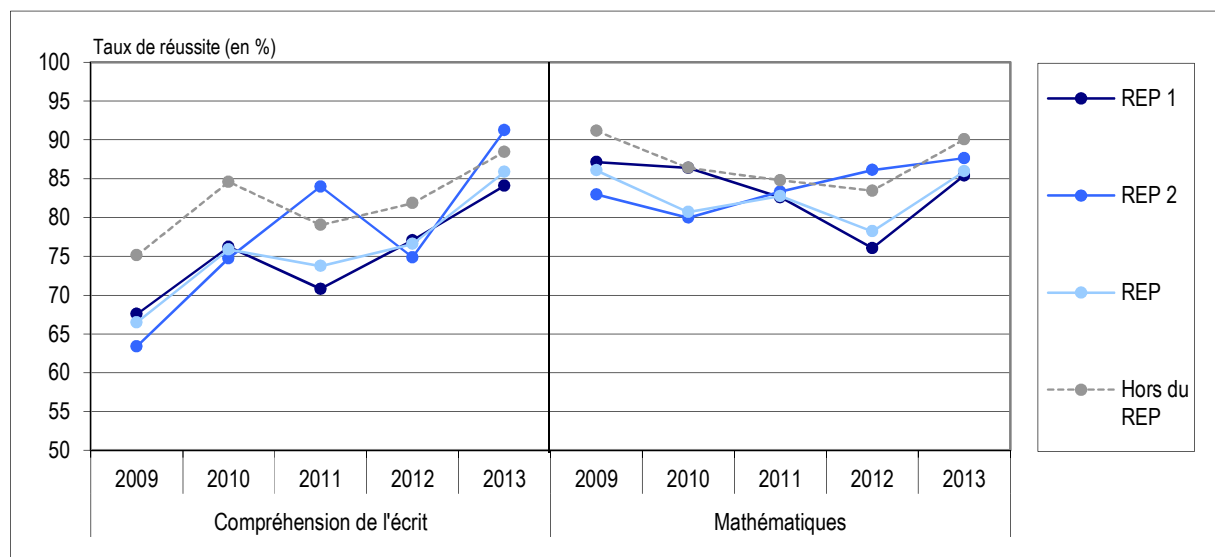
Compétences des élèves : réussite aux épreuves cantonales

Figure C1 Taux de réussite des élèves de 8P HarmoS, selon le domaine et le type d'établissement, 2013



Source : DGEP/SRED.

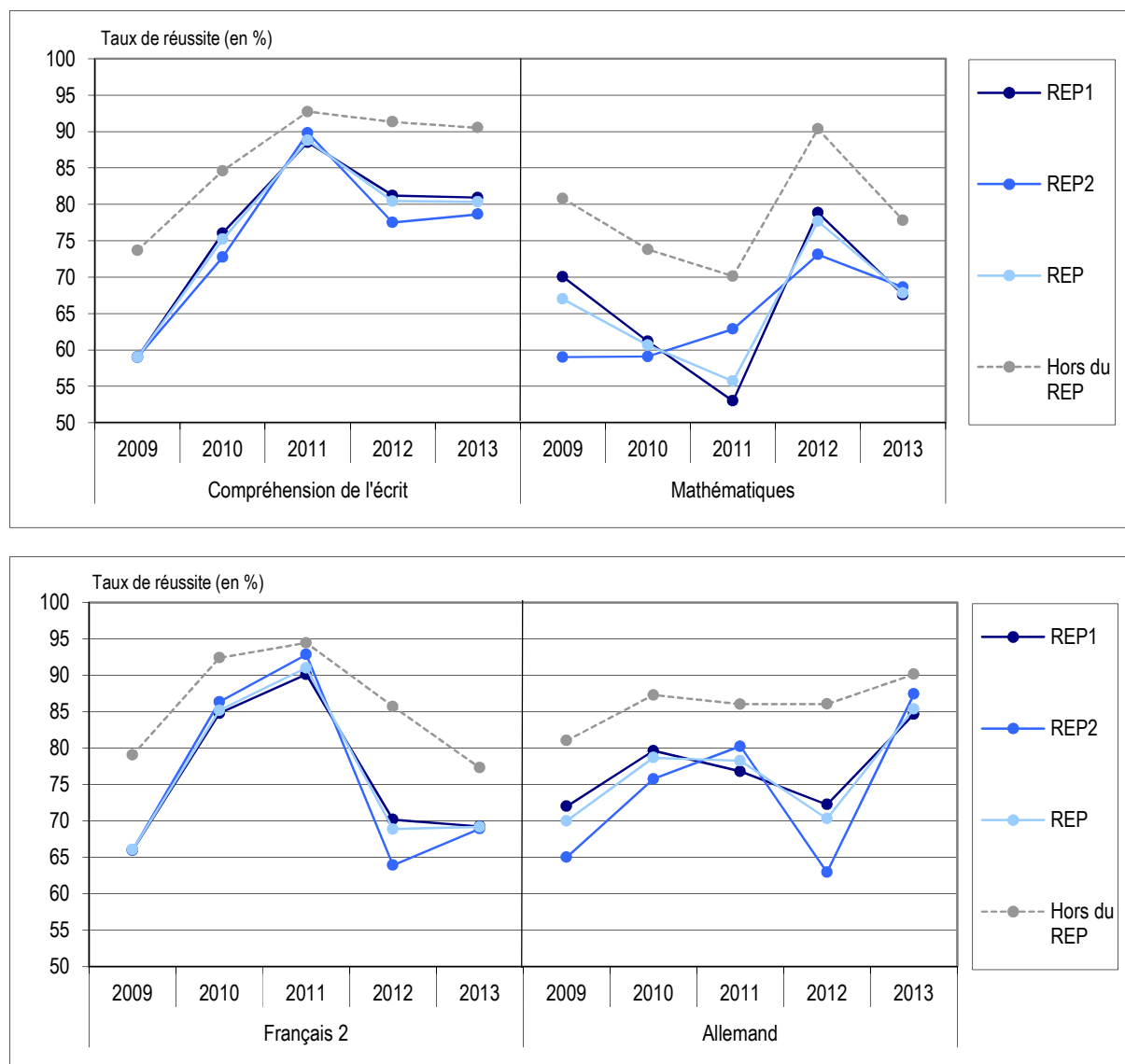
Figure C2 Taux de réussite des élèves de 4P HarmoS en compréhension de l'écrit et mathématiques, selon le type d'établissement⁽¹⁾, 2009 à 2013



⁽¹⁾ Le type d'établissement est celui en vigueur à partir de l'année 2011-12 observé à structure constante tout au long de la période. Voir « pour comprendre ces résultats ».

Source : DGEP/SRED.

Compétences des élèves : réussite aux épreuves cantonales

Figure C3 Taux de réussite des élèves de 8P HarmoS, selon le domaine et le type d'établissement⁽¹⁾, 2009 à 2013

⁽¹⁾ Le type d'établissement est celui en vigueur à partir de l'année 2011-12 observé à structure constante tout au long de la période. Voir « pour comprendre ces résultats ».

Source : DGEP/SRED.

Compétences des élèves : réussite aux épreuves cantonales

Figure C4 Écart de taux de réussite des élèves de 4P, 6P et 8P HarMoS en compréhension de l'écrit et en mathématiques, entre établissements hors REP et REP, 2008-09, 2011-12 et 2012-2013
a. Compréhension de l'écrit

Année scolaire	4P		6P		8P	
	à structure REP constante ⁽¹⁾	à structure REP variable ⁽²⁾	à structure REP constante ⁽¹⁾	à structure REP variable ⁽²⁾	à structure REP constante ⁽¹⁾	à structure REP variable ⁽²⁾
2008-2009	8.6	6.8	13.0	13.0	15.0	14.0
...						
2011-2012	5.3	5.9	11.8	11.2	10.9	11.6
2012-2013	2.6	2.0	11.4	11.0	10.2	10.0

b. Mathématiques

Année scolaire	4P		6P		8P	
	à structure REP constante ⁽¹⁾	à structure REP variable ⁽²⁾	à structure REP constante ⁽¹⁾	à structure REP variable ⁽²⁾	à structure REP constante ⁽¹⁾	à structure REP variable ⁽²⁾
2008-2009	5.2	3.6	10.0	8.0	14.0	10.0
...						
2011-2012	5.2	5.8	7.7	7.4	12.7	13.4
2012-2013	4.1	4.0	6.7	7.0	10.0	10.0

⁽¹⁾ Composition du REP à partir de l'année scolaire 2011-12 (17 établissements) et Meyrin-Bellavista.

⁽²⁾ Composition du REP de l'année scolaire des épreuves (2008-09, 2011-12 ou 2012-13).

– Année scolaire 2008-09 : Onex-Tattes/Gros-Chêne, Cité-Jonction/Plantaporrêts, Balexert/Châtelaine, Bachet-Palettes, Hugo-de-Senger, Meyrin-Bellavista, Le Lignon, Libellules, Promenades, Europe, Pâquis, Allobrogues, Val d'Arve, Avanchet.

– Années scolaires 2011-12 et 2012-13 : les mêmes (sans Meyrin-Bellavista) ainsi que Livron-Golette, Vernier-Place/Poussy, Ranches, Aire et Cayla.

Source : DGEPS/RED.

Lecture des figures C4.a et C4.b

L'écart correspond à la différence *taux de réussite hors REP – taux de réussite REP*. Il est mesuré à structure REP constante (celle en vigueur à partir de 2011-2012) et à structure REP variable (celle de l'année observée).

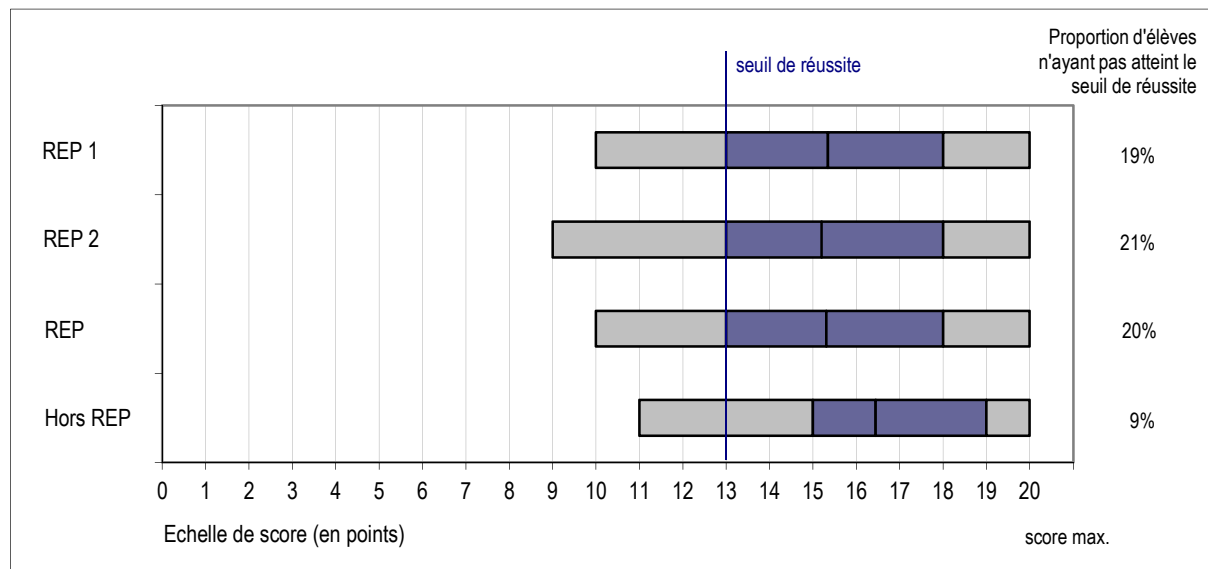
A la fin de l'année scolaire 2008-09, la proportion d'élèves de 4P HarMoS ayant atteint le seuil de réussite aux épreuves cantonales de compréhension de l'écrit était supérieur de 8,6 points de pourcentage dans les établissements hors REP comparativement aux établissements faisant partie du REP à partir de 2011-12 (75,1% contre 66,5%) (comparaison à structure constante).

Cette proportion était supérieure de 6,8 points entre les établissements hors REP comparativement aux établissements faisant partie du REP en 2008-09 (74,4% contre 67,6%) (comparaison à structure variable).

Compétences des élèves : réussite aux épreuves cantonales

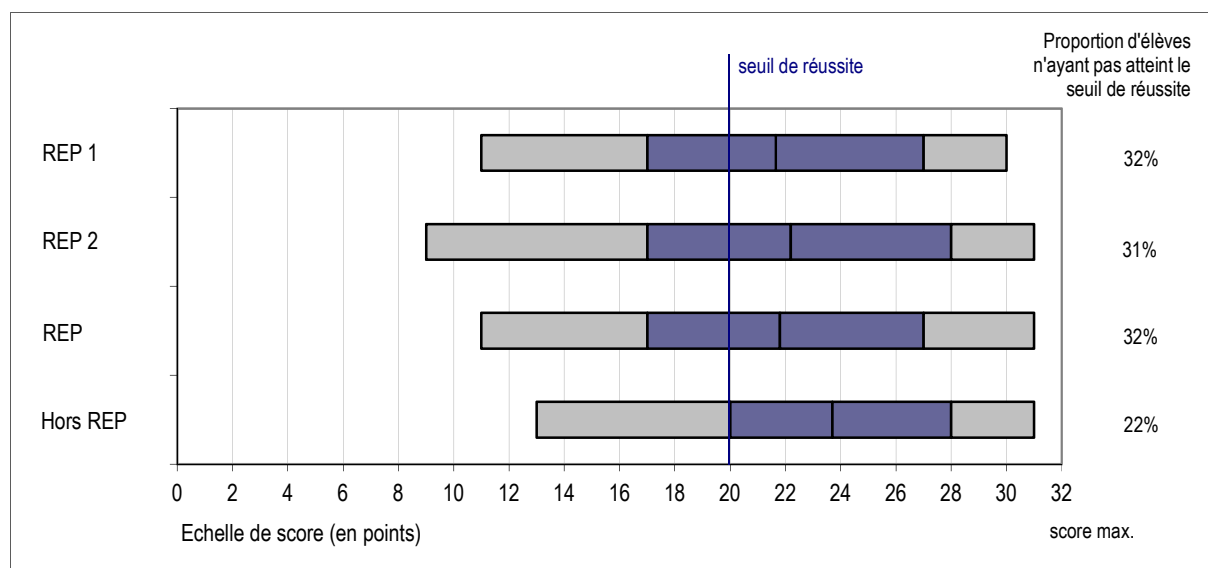
Figure C5 Dispersion des résultats des élèves de 8P HarmoS en compréhension de l'écrit et en mathématiques, selon le type d'établissement, 2012-13

a. Compréhension de l'écrit



Source : DGEP/SRED.

b. Mathématiques



Source : DGEP/SRED.

Lecture des figures C5.a et C5.b

Ces figures présentent la distribution des scores obtenus par les élèves de 8P HarmoS dans deux domaines (compréhension de l'écrit et mathématiques) situés entre le 5^e centile (seuil sous lequel se situent les 5% d'élèves les plus faibles) et le 95^e centile (seuil au-dessus duquel se situent les 5% d'élèves les plus forts). La zone foncée de la barre représente 50% des élèves se situant au centre de la distribution ; la moyenne est représentée par le trait noir au milieu de la barre. Plus la barre est longue, plus les résultats des élèves sont dispersés.

Partie D

Valeur ajoutée des établissements

Valeur ajoutée des établissements

Un certain nombre d'établissements obtiennent un taux de réussite aux épreuves cantonales supérieur à celui attendu compte tenu de leur public d'élèves. C'est plus fréquent en REP pour la 4P HarmoS et moins fréquent pour la 8P HarmoS.

Il semble nécessaire de prendre en considération l'inégalité des chances de réussite selon des critères sur lesquels les établissements n'ont pas de marge de manœuvre pour comparer objectivement les résultats des établissements aux épreuves cantonales. C'est notamment le cas du milieu social des élèves, un établissement accueillant une forte proportion d'élèves issus de milieu modeste ou défavorisé ayant moins de chances d'obtenir un bon taux de réussite aux épreuves cantonales comparativement à un établissement accueillant une population scolaire très favorisée.

On peut ainsi estimer la réussite théorique que devrait avoir chaque établissement du primaire compte tenu de la composition de sa population scolaire (que l'on peut qualifier de taux théoriquement « attendu »). On ne prend ici que le milieu social des élèves puisque c'est le critère principal d'entrée dans le REP, mais il y a probablement d'autres critères (date d'arrivée à Genève, première langue parlée, retard dans la scolarité, etc.) qui pourraient permettre d'affiner la prise en compte de facteurs de risque dans l'estimation de la réussite des élèves. Ceci pourrait d'ailleurs expliquer le fait que des établissements obtiennent un taux de réussite plus faible que ne pourrait le laisser prévoir la composition sociale de leurs élèves.

En comparant le taux de réussite « attendu » et le taux réellement observé, on peut déterminer une sorte de « valeur ajoutée » de chaque établissement (*voir « Pour comprendre ces résultats »*). On s'intéresse ici à la valeur ajoutée des différents établissements en compréhension de l'écrit, domaine dont on connaît l'effet majeur sur les apprentissages scolaires, au début de l'apprentissage de la lecture (4PH) et à la fin de l'école primaire (8PH), ainsi qu'en mathématiques. La moitié environ des établissements obtiennent un taux de réussite conforme à leur composition sociale ; la proportion est toutefois plus faible pour les établissements du REP, surtout en compréhension de l'écrit. Certains établissements obtiennent en revanche un taux de réussite aux épreuves cantonales supérieur à ce que l'on pouvait attendre compte tenu de la proportion d'enfants issus de milieu modeste ou défavorisé scolarisés dans l'établissement.

A l'exception de l'épreuve de compréhension de l'écrit en 4PH, les établissements obtenant un taux de réussite supérieur au taux « attendu » sont un peu plus nombreux que l'inverse. En 4PH, pour ce qui concerne les épreuves de compréhension de l'écrit, il y a davantage d'établissements qui ont une valeur ajoutée positive au sein du REP (32%) qu'à l'extérieur du REP (22%), alors que l'on observe plutôt l'inverse pour l'épreuve de mathématiques (21% d'établissements du REP avec une valeur ajoutée positive et 30% hors du REP).

En 8PH, les établissements obtenant un taux de réussite supérieur à celui attendu sont proportionnellement deux fois moins nombreux au sein du REP qu'à l'extérieur du REP, qu'il s'agisse de l'épreuve de compréhension de l'écrit ou de celle de mathématiques (16% pour l'ensemble du REP contre environ 30% pour les autres établissements). Faut-il attribuer ces différences entre la 4PH et la 8PH à l'accumulation des connaissances requises ou au fait que tous les élèves de 8PH scolarisés en REP n'ont pas nécessairement bénéficié des mesures REP dès le début de leur scolarité, contrairement aux élèves de 4PH ?

Valeur ajoutée des établissements

Si l'on observe plus précisément les établissements du REP selon leur durée d'exposition aux mesures du REP en distinguant les établissements se situant dans la catégorie REP1 (entrés dans le REP avant 2009-10) des établissements de la catégorie REP2 (entrés dans le REP à partir de 2009-10), la situation est un peu différente selon le domaine et le degré considéré. En 4PH, on trouve à peu près la même proportion d'établissements REP1 et hors REP avec une valeur ajoutée positive en compréhension de l'écrit (environ un établissement sur cinq) ; la proportion est plus élevée dans les établissements REP2 où trois établissements sur cinq obtiennent un meilleur taux de réussite qu'attendu. On ne peut pas faire les mêmes constats en mathématiques : les établissements hors REP sont plus nombreux que ceux du REP1 ou du REP2 à avoir un taux de réussite supérieur à celui attendu (*figure D1.a*).

En 8PH, la situation est moins favorable pour les établissements du REP (REP1 et REP2) : deux établissements du REP1 sur quatorze ont une valeur ajoutée positive, et un seul établissement du REP2 (*figure D1.b*).

Pour comprendre ces résultats

Valeur ajoutée : pour chaque établissement est calculée ce que devrait être sa réussite attendue, compte tenu de la proportion de trois catégories socioéconomiques (milieu défavorisé, moyen et favorisé) et de la réussite des élèves de chacune de ces catégories.

On pondère le taux de réussite observé au niveau cantonal par chaque catégorie d'élèves donnée (élèves issus de milieu modeste ou défavorisé, moyen, favorisé) par le poids que représente chacune de ces catégories au sein de l'établissement.

$$TR_E = \sum p_E^h \cdot TR^h$$

p_E^h : Poids de la catégorie h dans l'établissement E .

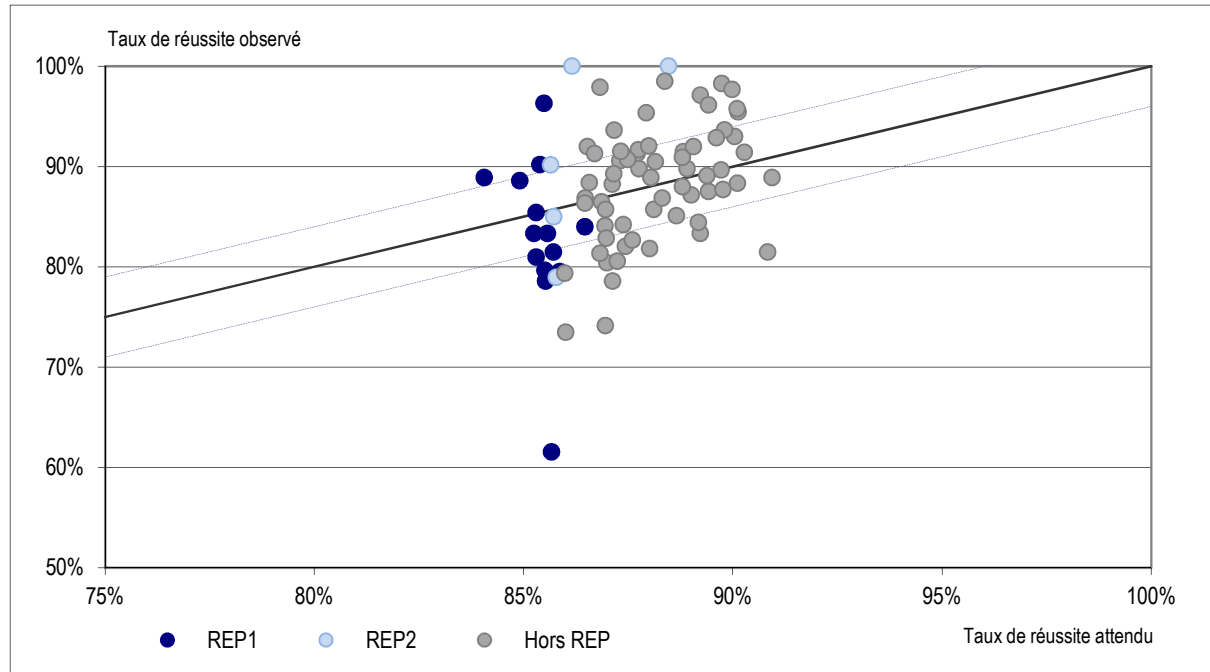
TR^h : Taux de réussite de la catégorie h dans l'ensemble du canton.

On considère que la valeur ajoutée est positive si le taux de réussite observé est supérieur au taux de réussite attendu d'un écart-type de la distribution des écarts en valeur absolue (4 points de pourcentage dans le cas de l'épreuve de compréhension de l'écrit des 4PH ; 4,5 points pour l'épreuve de mathématiques des 4PH et l'épreuve de compréhension de l'écrit des 8PH, 7 points pour l'épreuve de mathématiques des 8PH).

Valeur ajoutée des établissements

Figure D1 Taux de réussite observé et attendu aux épreuves cantonales des élèves de 4P HarmoS, selon l'établissement, 2012-2013

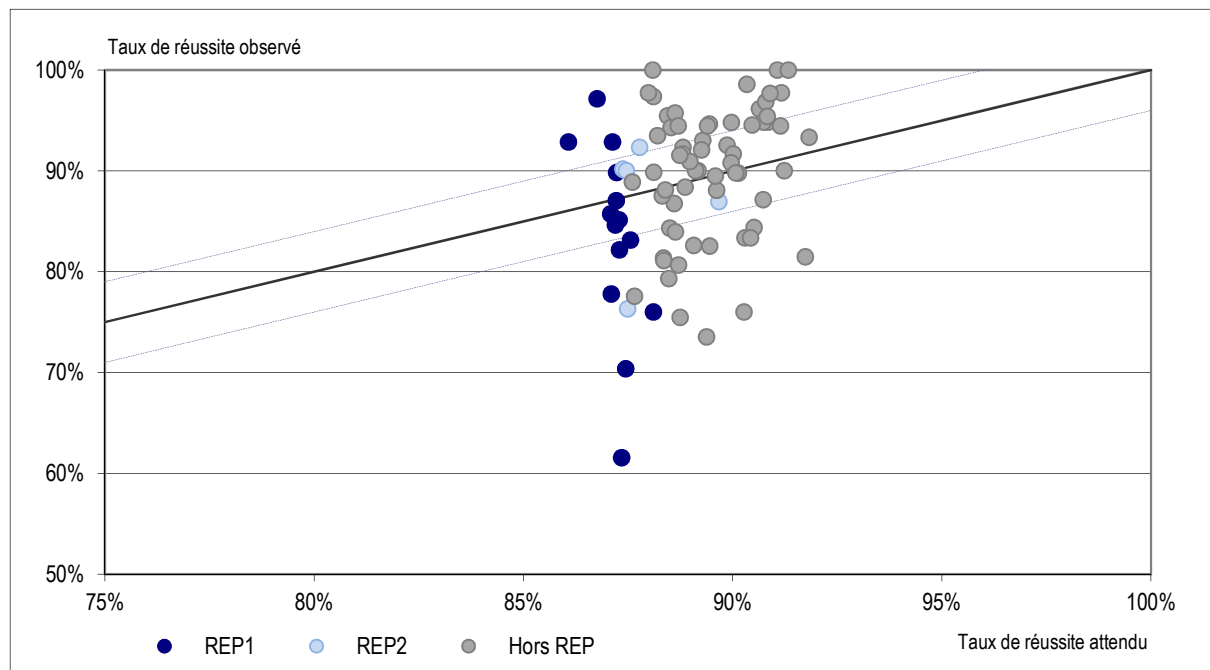
a. Épreuves cantonales de compréhension de l'écrit



N.B. Certains établissements ayant de faibles effectifs d'élèves passant les épreuves cantonales peuvent voir leur taux de réussite chuter une année étant donné le petit nombre d'élèves concernés.

Source : DGEP/SRED.

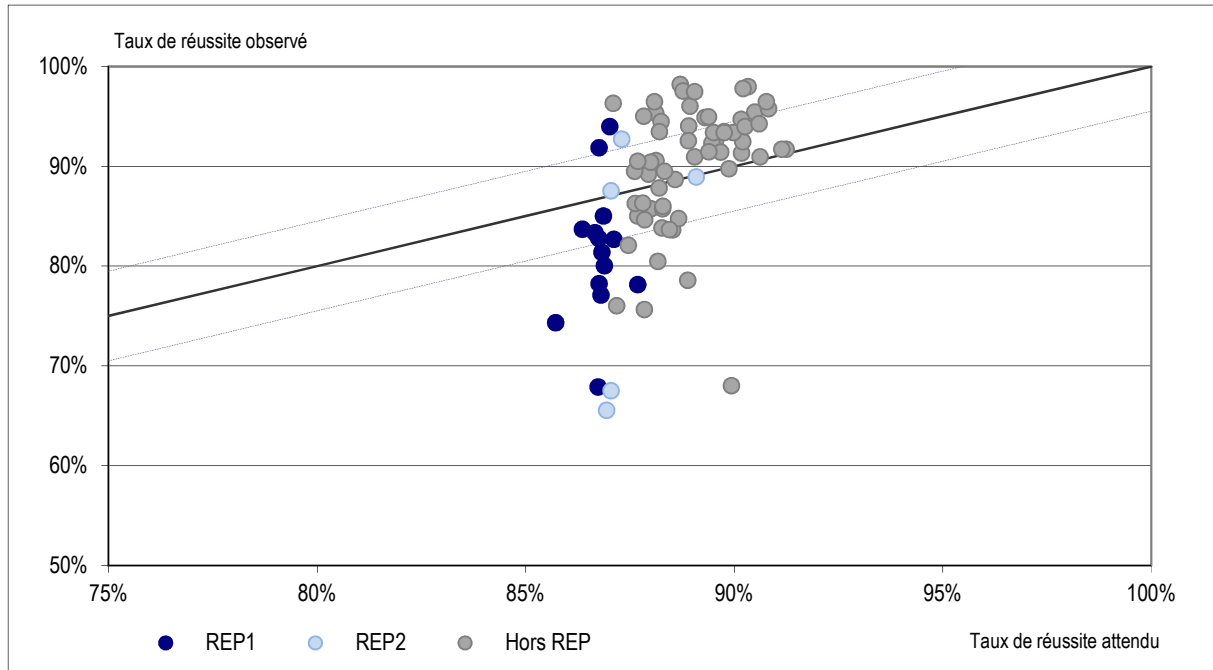
b. Épreuves cantonales de mathématiques



Source : DGEP/SRED.

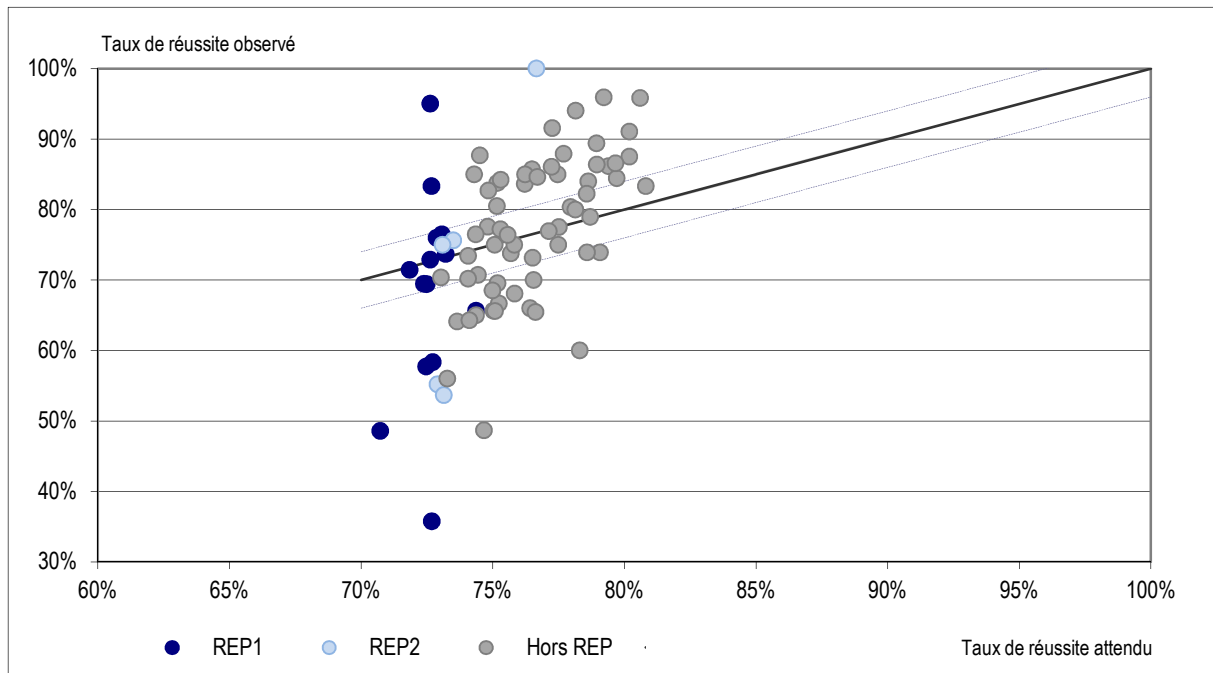
Figure D2 Taux de réussite observé et attendu aux épreuves cantonales des élèves de 8P HarmoS, selon l'établissement, 2012-2013

a. Épreuves cantonales de compréhension de l'écrit



Source : DGEP/SRED.

b. Épreuves cantonales de mathématiques



Source : DGEP/SRED.

